



Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Pôle 3E
Service développement économique, innovation et entreprises

DECLARATION D'UN PROJET D'ACTION COLLECTIVE

Cette fiche est un recueil des caractéristiques principales de votre projet et a pour objectif de fournir les premiers éléments d'appréciation. Il ne s'agit pas d'un dossier de demande ou d'instruction. Elle permettra aux services de la DIRECCTE de désigner un chargé de mission qui prendra contact avec vous dans un délai de deux semaines suivant sa réception afin d'examiner votre demande.

La DIRECCTE a établi un cahier des charges pour une action collective qui a pour but d'éclairer un porteur de projet sur les possibilités qu'offre la procédure « action collective » et d'indiquer les points clés à respecter pour élaborer cette fiche de déclaration de projet d'action collective.

Il vous est demandé de renvoyer cette fiche renseignée, avant tout début de réalisation (engagement des premières dépenses) à l'adresse suivante :

DIRECCTE Poitou-Charentes

47 rue de la cathédrale

86 035 Poitiers Cedex

Fax : 05.49.88.76.89

Courriel : deveco.poitou-charentes@direccte.gouv.fr

Nota : Si votre projet est susceptible d'être aidé financièrement par une subvention publique, un dossier spécifique devra être déposé. Dans ce cas, aucun commencement d'exécution de votre projet ne devra être effectué avant accusé de réception par l'Etat de ce dossier complet.

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif régional de soutien aux actions collectives ?

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Nom du porteur de projet :

.....

Numéro d'identification de la fiche : :

CRACO du :/...../.....

Service responsable du suivi :

Financiers intéressés : Etat
 Région
 Feder
 Collectivités
 Entreprises
 Autres



1 - LE PORTEUR DU PROJET

Nom :

Adresse :

.....

Responsable de la structure :

Téléphone : courriel : Fax :

Structure juridique :

N° SIRET :

Responsable du projet :

Téléphone : courriel : Fax :

Récupération de la TVA : oui (l'aide sera calculée sur les coûts HT)
 non (l'aide sera calculée sur les coûts TTC)
 partielle (l'aide sera calculée sur les coûts hors TVA récupérée)

2 – L'ANALYSE DES BESOINS DES ENTREPRISES

Préciser les modalités d'identification de ces besoins et la nature de ceux-ci.

3 – LES ENJEUX ET MOTIVATIONS DE L'ACTION

Préciser l'enjeu de cette action collective pour les entreprises et la motivation du porteur.

4 - LE PROJET

Thème du projet :

.....

.....

Entreprises visées : - nombre

- secteur géographique : local

départemental

régional

- secteurs d'activités :

Période du projet : - date de début :

- date de fin :

5 – LE PROGRAMME

Les grandes étapes	Coût prévisionnel		Critères quantitatifs de réussite (3)
	Frais internes (1)	Frais externes (2)	
<p><i>Préciser le contenu détaillé et le coût de chaque étape de l'action collective selon ce tableau.</i></p> <p>(1) <i>frais internes : frais de personnel (salaires et charges) uniquement</i></p> <p>(2) <i>frais externes : frais payés par le porteur à des prestataires extérieurs</i></p> <p>(3) <i>les critères quantitatifs de réussite sont des objectifs réalistes que le porteur se fixe</i></p> <p>(4) <i>la phase communication doit comprendre les actions de lancement de l'opération et de valorisation des résultats obtenus en fin d'actions</i></p>			
Communication (4)			
Sous/Total			
TOTAL			

